

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 novembre 2015 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10688-11-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2015**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Rapport sur la situation financière de la Ville de Clermont
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Demande de compensation pour chemin à double vocation
 - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.5 Rapport sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2015
 - 5.6 Autorisation de variations budgétaires
 - 5.7 Mandat pour la vérification des livres pour l'année 2015
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Rénovations – 32 rue Maisonneuve – PIIA
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Nouveau règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2015.
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'octobre 2015
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 octobre 2015
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 10689-11-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT
RÉSOLUTION NO. 10690-11-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le rapport sur la situation financière de la Ville de Clermont en date du 9 novembre 2015, préparé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire et portant le numéro de pièce P1-2015-11-09.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10691-11-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Garde Paroissiale de Clermont
<i>Clinique de sang du 30 novembre 2015</i> | 150 \$ |
| • Opération Nez Rouge
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • Service Alimentaire et Aide Budgétaire de Charlevoix-Est (SAAB)
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • La Guignolée
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • Club de curling Nairn
<i>Aide financière</i> | 1 500 \$ |

**5.3 DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR ENTRETIEN
DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION
RÉSOLUTION NO. 10692-11-15**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent le chemin du Friche (route de contournement) ;

ATTENDU QUE l'information transmise représente la situation du transport lourd de l'année 2015;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin du Friche (route de contournement) ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Rémy Guay, chef des Centres de services de la Capitale-nationale, ministère des Transports, 628 Chemin du Golf, 2^e étage, La Malbaie, Québec, G5A 1E7 ainsi qu'à M. Jean-François Saulnier, Directeur de la Capitale-Nationale, 475 boul. de l'Atrium, 2^e étage, Québec, Québec G1H 7H9.

5.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL RÉSOLUTION NO. 10693-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, dépose au conseil municipal de la Ville de Clermont la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

5.5 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2015 RÉSOLUTION NO. 10694-11-15

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015 par rapport à ceux de la même période de l'année 2014.

	01-01 AU 30-09 2015	01-01 AU 30-09 2014	ÉCART
REVENUS	4 603 037 \$	4 440 206 \$	162 830 \$
DÉPENSES	3 089 522 \$	2 890 768 \$	198 754 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2015 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	BUDGET	RÉEL	EXCÉDENT
REVENUS	4 407 000 \$	4 603 037 \$	196 037 \$
DÉPENSES	4 407 000 \$	3 089 522 \$	1 317 478 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2015 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

5.6 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES RÉSOLUTION NO. 10695-11-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

ATTENDU QUE par sa résolution no 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

ATTENDU QU'après étude du rapport budgétaire au 30 septembre 2015, certains postes de dépenses excédaient la limite autorisée par la politique de variations budgétaires;

ATTENDU QUE les employés responsables des postes budgétaires visés ont proposé les virements nécessaires afin de régulariser la situation et que ces virements ont été approuvés par la direction générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 septembre 2015.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
23 020 25 722		Édifice Hôtel de Ville		30 000 \$
	02 320 06 525	Entretien machinerie voirie	30 000 \$	
02 415 07 625		Asphalte égout		3 000 \$
	02 415 07 642	Achat pièces d'égout	3 000 \$	
02 413 02 141		Surnuméraire régulier aqueduc		4 000 \$
	02 413 01 141	Plein temps régulier aqueduc	4 000 \$	
02 413 06 529		Entr. réseau distribution eau		4 500 \$
	02 413 07 621	Gravier	4 500 \$	
02 414 07 641		Achat équipement eaux usées		2 000 \$
	02 413 07 642	Achat pièces d'aqueduc	2 000 \$	
23 020 25 722		Édifice Hôtel de Ville		13 363 \$
	23 040 07 725	Équipement propane véhicule	13 363 \$	

5.7 MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES POUR L'ANNÉE 2015 RÉSOLUTION NO. 10696-11-15

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Clermont, de confirmer le mandat de ses vérificateurs pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE la firme Benoit Côté a fait connaître à la Ville ses conditions de mandat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont confirme le mandat à la firme Benoit Côté, cpa pour l'année 2015 conformément à son offre en date du 5 novembre dernier au montant de 12 925 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P2-2015-11-09.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 RÉNOVATIONS – 32 RUE MAISONNEUVE - PIIA
RÉSOLUTION NO. 10697-11-15**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovations a été déposée pour une propriété située au 32 rue Maisonneuve afin d'effectuer les travaux suivants :

- Remplacer une fenêtre par une porte patio sur le mur arrière;
- Installer deux nouvelles fenêtres de sous-sol sur les murs latéraux;
- Changer la porte de façade;
- Refaire la galerie de façade en modifiant les poteaux et les rampes et en élargissant l'escalier;
- Installer de nouvelles moulures autour des fenêtres;
- Changer une partie de revêtement extérieur de bardeaux de cèdre par de la planche de bois verticale de marque Maibec.

CONSIDÉRANT QUE tout projet de rénovations extérieures dans cette zone fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment qu'une bonne partie des travaux respectent les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de revêtement extérieur est prévu seulement au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que le remplacement du revêtement extérieur de bardeau de cèdre demande une évaluation plus approfondie;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-11-380 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet de rénovations tel que présenté à l'exception du remplacement du revêtement extérieur;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de rénovations au 32 rue Maisonneuve à l'exception du remplacement du revêtement extérieur qui sera étudié à une séance subséquente.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX
DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2016
RÉSOLUTION NO. 10698-11-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2016.

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2015
RÉSOLUTION NO. 10699-11-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois d'octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés d'octobre 2015 au montant de 130 486,03 \$ ainsi que le versement des salaires d'octobre 2015 au montant de 71 850,02 \$ et portant le numéro de pièce P3-2015-11-09.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-10-2015
RÉSOLUTION NO. 10700-11-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'octobre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 57 307,96 \$ et portant le numéro de pièce P3-2015-11-09.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-11-1957

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

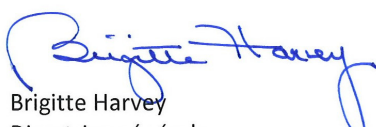
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10701-11-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale